

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2024 -

DÉCISION N° 24 - 03 - 014

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusée:

Fabienne PERRIN (vice-présidente)

Décision 5 : L'attribution du marché relancé de travaux relatif à la construction de la caserne de Saint-Just-la-Pendue.

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne à Saint Just la Pendue, une consultation a été lancée en fin d'année 2023. 12 des 14 lots ont pu être attribués par le bureau réuni le 16 janvier dernier.

Le lot numéro 6 enduits de façades a été déclaré sans suite, puisque la seule offre déposée dépassait très largement l'estimation établie par le maître d'œuvre.

Le lot numéro 10 menuiserie intérieure a quant à lui été déclaré infructueux en l'absence de candidature.







Une nouvelle consultation a donc été lancée, et les dossiers ont été examinés par la commission d'appel d'offres. Il est proposé de confirmer ses propositions et d'attribuer les lots de la manière suivante :

- ✓ Lot numéro 6 *enduits de façades* : ABN Façades, domiciliée à Bonson (42160) pour un montant de 12 100 € hors taxes.
- ✓ Lot numéro 10 *menuiserie intérieure* : L'Artisan du bois, domicilié à Le Coteau (42120) pour un montant de 39 000 € hors taxes.

Vu le rapport présenté par le Président, le bureau prend la décision suivante :

Article 1:

Le bureau confirme la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 12 avril 2024, d'attribuer le marché relancé de travaux relatif à la construction de la caserne de Saint-Just-la-Pendue comme suit :

- ✓ Lot numéro 6 *enduits de façades* : ABN Façades, domiciliée à Bonson (42160) pour un montant de 12 100 € hors taxes.
- ✓ Lot numéro 10 *menuiserie intérieure* : L'Artisan du bois, domicilié à Le Coteau (42120) pour un montant de 39 000 € hors taxes.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Georges ZIEGLER